



CODE DE VIE - MESURES DICIPINAIRES
Camp de jour 2020

Pour toutes informations supplémentaires :

Joliane Delisle
Responsable et coordonnatrice
819-225-4345

Marylène Fortier
Aide-coordonnatrice

Code de vie

L'objectif poursuivi n'est pas de compliquer le fonctionnement de la vie au camp. Au contraire, ces règles sont établies afin de nous permettre de « **mieux vivre ensemble** ». Vivre avec les autres, ça s'apprend. « Pour mieux vivre ensemble », j'ai des droits, mais j'ai aussi des devoirs, car je suis responsable de ce que je fais.

J'ai des droits

- J'ai le droit d'être respecté.
- J'ai le droit d'être en sécurité et d'être protégé contre tout mauvais traitement.
- J'ai le droit d'apprendre à vivre en harmonie, à régler mes problèmes et mes conflits d'une manière satisfaisante par la discussion et l'échange.
- J'ai le droit de venir au camp pour apprendre et m'amuser dans un environnement sain.

J'ai des devoirs

- J'ai le devoir de poser des gestes et d'utiliser un comportement respectueux envers moi-même et envers les autres.
- J'ai le devoir de démontrer un savoir-vivre en présence des autres.
- J'ai le devoir de surveiller mon langage.
- J'ai le devoir de participer activement aux activités de mon groupe.
- J'évite d'agacer, de provoquer ou de ridiculiser les autres.
- Je surveille mon comportement (cris, colère).
- Je garde une attitude positive.
- J'appelle les gens par leur nom.
- J'écoute les consignes du personnel.
- Je tiens les lieux propres, salubres et en bon état.

Pour m'aider à mieux profiter de mon été

- Je me couche tôt.
- Je prends de bons repas (surtout le déjeuner).

TOLÉRANCE « ZÉRO »

- **Les batailles ne sont pas acceptées et toutes autres formes de violence ou d'intimidation.**
- **La destruction, les bris ou l'endommagement du matériel (et infrastructures) du camp ou d'autrui sont interdits.**

Tous bris ou vandalismes de matériels seront facturés au parent responsable de l'enfant en tort.

Systeme de discipline

Les comportements susceptibles d'avertissement et même de renvoi définitif du camp de jour sont : **la violence, l'impolitesse répétée, le bris de matériels, le refus d'obéir aux consignes, un langage vulgaire, une conduite inacceptable, une sortie du terrain sans permission.** Voici ce que le personnel du camp fera lorsqu'un enfant présentera des difficultés de fonctionnement à répétition :

Premièrement : Avertissement verbal, discussion et information aux parents.

- Écouter l'enfant quant aux raisons qui l'ont fait agir inadéquatement.
- Aider l'enfant à bien comprendre ce qu'on attend de lui et/ou à cerner le problème.
- Trouver avec l'enfant des solutions plus acceptables.
- Les parents seront informés du comportement de leur enfant dès le manquement à un ou plusieurs des devoirs précités.

Deuxièmement : 2e avis écrit aux parents et suspension pour la journée (possibilité d'une 2e rencontre avec les parents).

Troisièmement : Retrait pour quelques semaines ou suspension.

➤ **Si l'enfant et/ou le parent ne collabore pas et que la situation persiste, l'équipe de coordination du camp se réserve le droit de suspendre l'enfant du camp (sans aucun remboursement).**

➤ **Si le comportement du parent est jugé inadéquat et inacceptable, l'équipe de coordination du camp se réserve le droit de suspendre en tout temps l'enfant du camp (sans aucun remboursement).**

IMPORTANT : Ne pas oublier que lorsque l'animateur discipline un enfant, c'est tout le reste du groupe qui est puni en raison de l'arrêt des activités du camp. L'animateur ne peut pas animer et faire de la discipline en même temps. Comme parent, vous déboursez pour que votre enfant s'amuse et non pour que votre enfant soit toujours en arrêt de jeu parce qu'un autre enfant du groupe ne respecte pas les consignes.

Comme parent, vous connaissez très bien votre enfant. Si votre enfant présente des troubles à l'école, les mêmes comportements se reproduiront au camp.

*** Pour tous commentaires ou remarques importants et/ou graves, veuillez-vous adresser directement aux responsables de votre camp. Les coordonnées sont indiquées à la première page de ce document.**

Pour aider l'animateur :

- Les animateurs évoluent sous la supervision des responsables de camp de jour, aussi est-il inutile de les accabler d'ordres ou de directives, veuillez plutôt vous adresser directement au responsable.
- Donner des conseils à l'animateur sur la façon d'agir avec votre enfant.
- Certains animateurs ne sont pas à l'aise avec les parents car ils ne sont pas certains si leurs interventions ont été faites correctement. Alors, prenez les devants en demandant à l'animateur comment s'est déroulée la journée.
- Informer l'animateur lorsqu'un incident se déroule à la maison et que cela peut avoir une influence sur l'enfant (mal de dents, perte de son chat, décès, etc.)
- Plusieurs enfants considèrent que l'animateur n'a pas de pouvoir sur eux. Faire un retour sur les problèmes de discipline à la maison influence grandement leur comportement car ils comprennent que leurs parents sont informés sur leurs gestes et leurs comportements au camp.





De nos jours, être animateur ne se résume pas à savoir diriger quelques jeux ou à accompagner les enfants lors des sorties : c'est une vraie mission éducative.

C'est au sein d'une équipe que l'animateur participe à la mise en place d'un projet pédagogique approuvé par le responsable des camps, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisme.

Il doit assurer la sécurité physique et affective des enfants et, pour cela, il doit respecter et connaître les règles qui ont été établies au sein des Loisirs collectifs.

L'animateur doit construire une relation de qualité avec les enfants qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les parents, le personnel de service, etc. Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Il encadre et anime la vie quotidienne des jeunes et doit être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins de ceux-ci : jeux, animations, activités manuelles. Il doit être aussi capable d'accompagner les enfants dans la réalisation de leurs projets.

Comment il agit

« Durant le camp de jour, seul l'enfant est en vacances. »

Sous la responsabilité de la coordonnatrice des loisirs l'animateur du programme estival organise et anime les activités pour les jeunes de 5 à 12 ans durant la période estivale.

Auprès des enfants

L'animateur est la référence immédiate pendant le camp de jour et un repère pour chaque enfant...

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus; solliciter sans forcer.
- Il sait proposer de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité, de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individus à part entière.
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Il guide l'enfant dans son cheminement personnel.
- Il fait prendre conscience aux enfants du respect d'autrui.
- Il donne l'exemple (tenue, cigarette, pull, attitude, langage...).

Avec les parents

- Il discute avec les parents lorsqu'ils s'informent sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait les orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

Auprès de son environnement

- Il doit connaître l'environnement avant de le faire connaître à l'enfant (en écarter tout danger). Exemples : infrastructures, clôtures, etc.
- Il respecte l'environnement.
- Il doit donner une bonne image de son groupe en sortie et en public (magasins, plage, musées, etc.).
- Il doit savoir s'adapter et profiter des possibilités offertes.
- Il doit mettre l'environnement à la portée des enfants.

L'animateur se doit d'offrir des journées de camp de qualité aux enfants.

L'animateur doit être partie prenante du projet pédagogique du milieu.

Tous les moments sont des moments d'activités auxquelles il faut accorder la même importance.

Ils doivent être à la hauteur de la confiance qui est accordée par les parents.